

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 77 du 21 janvier 1961 :

n° 77

Ministère

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication

21 janvier 1961

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1961

Date du numéro

31 janvier 1961

### TEXTE INTÉGRAL

Est acceptée, pour compter du 1er février 1961, la démission de son emploi offerte par Mme Jézéquel (Geneviève), Secrétaire sténo-dactylographe auxiliaire en service à la Vice-Présidence du Conseil du Gouvernement, Ministère des Travaux Publics et du Port. Mme Jézéquel (Geneviève), qui réunira au 1er février 1961, 4 mois 17 jours de services effectifs aura droit à une indemnité compensatrice de congé payé non pris égale à 11 jours de salaire.